

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20201216-23	<u>Séance du 16 décembre 2020 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt du mois de décembre le seize le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle de restauration scolaire Marcel Levin à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 décembre 2020, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 09 décembre 2020 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : ACQUISITION DE 3 PARCELLES DE TERRAIN BOISEES A LA SOCIETE HABITAT RESIDENCES 21

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition de 3 parcelles de terrain boisées cadastrées comme suit :

- Parcelle section C n°92 « Les Prelottes » d'une surface de 65,70 ares
- Parcelle section C n°60 « Bas des Prés » d'une surface de 11,53 ares en nature de friche
- Parcelle section C n°67 « Bas des Prés » d'une surface de 10,16 ares en nature de friche

Ces parcelles sont actuellement la propriété de la société Habitat Résidences 21 représentée par M. Samuel ADOBATI et dont le siège est situé 11 rue Philippe Goudey, 25400 EXINCOURT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces 3 parcelles boisées pour un montant de 5 000 €.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, **à/par**.....

- approuve l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus au prix de 5 000 € ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte notarié et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER